

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	14
- votants	14
- absents	1

Date de convocation :

13/08/2026

Date d'affichage :

13/08/2026

VOTE

- POUR	10
- CONTRE	0
- ABSTENTION	4

Envoyé en préfecture le 27/08/2026
Reçu en préfecture le 27/08/2026
Publié le
ID : 005-210501458-20260820-064_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS****Séance du jeudi 20 août 2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 20 août à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Rodolphe PAPET – Josiane ARNOUX – Rémi GENTILLON – Thierry BAUD – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Pedro SANCHEZ – Daniel AUBERT – Anne ESPITALLIER – Simine HAKAMI Kermani – Valérie DEGRACE – Gérard MARLETTA – Bernard REYNIER – Cécile FRISCH

Absente : Caroline DANGEL

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°064/2026 – TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2026/2027

Le Maire rappelle la réunion de préparation du conseil municipal qui s'est tenue lundi 17 août, au cours de laquelle il a rendu compte de l'exposé des responsables du service de gestion comptable concernant la situation financière de la commune. Il explique qu'au regard de cette situation, il convient d'augmenter certains tarifs et de diminuer certaines dépenses.

Il propose donc de revoir à la hausse les tarifs de la saison culturelle. Il rappelle que ces derniers n'ont pas été modifiés depuis la création de cet évènement, en 2024.

Il propose les tarifs suivants, conformes à ce qui a pu être constaté sur d'autres évènements de même ampleur :

CATEGORIE	ASSIS			DEBOUT		
	TARIF A		TARIF B	TARIF A		TARIF B
	Sur place	Prévente		Sur place	Prévente	
Tête d'affiche	23 €	20 €	15 €	20 €	18 €	12 €
Normale	18 €	15 €	10 €	15 €	12 €	8 €
Jeune public		8 €	6 €		8 €	6 €
Très jeune public			6 €			6 €
Abonnement 3 dates			-10%			
Abonnement saison			-20%			

Un débat s'ensuit :

- M. Bernard Reynier fait remarquer que la hausse est conséquente par rapport à la saison précédente.
- M. Thierry Baud fait remarquer qu'en tant qu'adjoint en charge de la culture, il aurait dû être rapporteur de la présente délibération. Il fait part de son mécontentement quant à cette délibération car le sujet n'a pas été traité par la commission culture avant d'être débattu en conseil
- Mme Valérie Degrace approuve la remarque de M. Baud.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les tarifs de la saison culturelle 2026/2027 proposé par le Maire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

27 AOÛT 2026